

DPST

Pourquoi s'engager dans la DPST ?

Face aux mutations du monde du travail et face aux nouveaux enjeux de la Santé au Travail, les Services de Santé au Travail Interentreprises doivent s'adapter en permanence.

La mise en place d'une démarche d'amélioration continue permet d'optimiser l'organisation et de gérer les dysfonctionnements, dans le souci constant de la satisfaction des bénéficiaires et du respect de la mission centrée sur la préservation de la santé des salariés.

Fort de 10 ans d'expérience sur le sujet et avec déjà plus de 65 Services engagés, représentant près de la moitié des salariés suivis au plan national, Présanse vous propose :

- ▶ une méthode : la DPST (Démarche de Progrès en Santé au Travail)
- ▶ un référentiel d'évaluation de l'organisation d'un SSTI
- ▶ trois niveaux d'évaluation de tierce partie (aujourd'hui Afnor Certification) permettant d'obtenir une attestation ou une certification sous le label professionnel AMEXIST

Pour **5** objectifs

1

Des **outils de pilotage** du projet de Service pour une préservation de la santé des salariés plus efficace

2

Des **collaborateurs impliqués** et motivés

3

Des **échanges de pratiques** entre Services

4

Des **adhérents satisfaits**

5

Une **crédibilité accrue** vis-à-vis des partenaires institutionnels

1

LA DPST AMÉLIORE LA MAÎTRISE DE L'ORGANISATION DU SERVICE, ET SON PILOTAGE

► Votre organisation est-elle formalisée ? La continuité de l'activité est-elle assurée ?

- ➔ La DPST clarifie les process et les rend lisibles pour l'ensemble des intervenants.
- ➔ Elle garantit la stabilité de votre organisation grâce à la traçabilité des décisions, des actions et des évaluations.

► Disposez-vous d'un système qui vous permette d'identifier les dysfonctionnements et de suivre leur résolution ?

- ➔ La DPST prévoit la mise en place d'indicateurs, de tableaux de bord, une évaluation régulière de l'organisation et des actions.



2

LA DPST FACILITE L'ENGAGEMENT ET L'IMPLICATION DES COLLABORATEURS

► La vision de votre organisation est-elle partagée par l'ensemble de vos collaborateurs ?

- ➔ La DPST institue une communication interne régulière et encourage la transparence.

► Vos équipes participent-elles à la définition de l'organisation et à leur amélioration ?

- ➔ La DPST demande la mise en place de groupes de travail fonctionnant en mode projet et d'outils pour l'amélioration continue et l'identification des dysfonctionnements, à disposition de l'ensemble des salariés.

► L'accueil et l'écoute de vos salariés sont-ils prévus ? Sont-ils en place dans votre organisation ?

- ➔ La DPST oriente vers la réalisation d'un livret d'accueil et la mise en place d'une enquête collaborateurs.



Les SSTI : une équipe de professionnels à vos côtés



Médecin du travail



Assistant technique en hygiène et sécurité



Infirmière



Toxicologue



Assistante de service social



Ergonome



Psychologue



Épidémiologiste



Secrétaire médicale

3

LA DPST ENCOURAGE LES ÉCHANGES ENTRE LES SSTI

► **Avez-vous une expérience de partage, ou d'échanges, avec d'autres SSTI, au niveau régional ou national ?**

- ➡ La DPST vous oriente vers un réseau d'échanges et des ateliers thématiques, organisés par les associations régionales ou Présanse.

► **Ressentez-vous le besoin de mutualiser les réflexions et les productions pour ne pas réinventer ce qui existe par ailleurs ?**

- ➡ La DPST est relayée au niveau national, avec une palette d'outils adaptés à vos besoins : Base Documentaire Nationale, fiches pratiques...

4

LA DPST RENFORCE L'ORIENTATION DE VOTRE SERVICE VERS LA SATISFACTION DES ADHÉRENTS

► **Comment vos adhérents savent-ils que vous cherchez à répondre au mieux à leurs besoins et améliorer leur satisfaction ?**

- ➡ La DPST prévoit une écoute permanente des besoins adhérents (employeurs et salariés) et des enquêtes de satisfaction sont suggérées.

► **Ressentez-vous la nécessité d'afficher une image cohérente de la profession auprès des bénéficiaires, aux niveaux régional et national ?**

- ➡ La DPST favorise l'harmonisation des pratiques entre SSTI et améliore leur lisibilité pour les employeurs. Ces effets rassurent les entreprises et notamment celles qui opèrent sur plusieurs territoires.

5

LA DPST RENFORCE LA CONFIANCE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS EN VOTRE SERVICE

► **Les modalités d'instruction de votre dossier d'agrément vous paraissent-elles adaptées et bien mettre en évidence la qualité et les marges de progrès de votre organisation ?**

- ➡ La DPST facilite et crédibilise la définition et la réalisation du projet de Service, avec notamment la mise en œuvre de l'analyse des besoins.

► **Ressentez-vous le besoin de mieux argumenter vos demandes dans le cadre de l'agrément ?**

- ➡ La DPST améliore vos prévisions d'activité et donc l'évaluation des ressources nécessaires à la réalisation des missions.

- ▶ La DPST est au service de la réalisation des missions des SSTI car elle renforce l'efficacité de toute l'organisation.
- ▶ Elle induit et accompagne une dynamique de changement positive à la fois pour vos équipes, acteurs de la Santé au travail, et pour les bénéficiaires de leurs actions.
- ▶ Elle rassure les parties prenantes en rendant l'organisation et l'activité plus lisibles et en améliorant le pilotage, elle facilite donc la tâche de la direction et du conseil d'administration.

Dans un contexte de changement permanent de l'environnement, elle est un facteur de pérennité pour les organisations. En outre, le témoignage des Services engagés conforte l'idée que les SSTI ont grand intérêt à la déployer.

Les bonnes questions à se poser sont celles du calendrier et des moyens à mettre en œuvre.

Pour cela, Présanse est à votre écoute et à vos côtés.



10, rue de la Rosière
75015 PARIS
www.presanse.fr
Tél. : 01 53 95 38 51

Contacts

- ▶ Ghislaine BOURDEL : g.bourdel@presanse.fr
- ▶ Sandra VASSY : s.vassy@presanse.fr